

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2014
DE 9 H 30 à 12 H 00

DELIBERATION N° 2014 – 18



Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2013

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni, le 30 Juin 2014, sous la présidence de Monsieur Daniel PERCHERON, Président du SMIRT,

Vu le Budget Primitif 2013 voté le 8 Février 2013,

Vu le Budget Supplémentaire votée le 16 décembre 2013,

CONSIDERANT

Que le compte administratif 2013 est conforme au compte de gestion 2013,

Que le compte administratif 2013 a été adopté,

Que le compte administratif 2013 présente les caractéristiques suivantes :

RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	
Titres : 650 000,00 € Mandats : 470 583,92 €	Fonctionnement : + 179 416,08 € Investissement : 0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté en 2012 : 1 200 980,42 €	
Résultat cumulé Investissement : 30 230,00 € Fonctionnement : 1 380 396,50 €	

DECIDE

- De reprendre l'excédent d'investissement de 30 230,00 € (affectation sur la ligne 001)
- D'affecter le résultat de fonctionnement, d'un montant de 1 380 396,50 €, sur la ligne 002, «résultat de fonctionnement reporté ».

Le Président du SMIRT

Daniel PERCHERON